

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du conseil d'administration**

**SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023**

**L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATORZE DÉCEMBRE,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

**Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Antoine MASSON.**

**Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.**

**Etait absente : Céline VÉRON.**

**OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration – période du 01/11/2023 au 30/11/2023.**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 septembre 2022, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du code de l'action sociale et des familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 novembre 2023.

Famille de besoin	Type d'aide	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Se nourrir s'alimenter	Aide alimentaire	233	15 963,00 €
	Aide alimentaire d'urgence	-	0,00 €
	Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	1	105,00 €
	Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	1	45,00 €
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir	Aide au paiement d'une facture d'énergie	1	124,55 €
	Aide au paiement d'une facture d'eau	1	10,00 €
	Aide à l'équipement personnel et ménager	20	4 823,45 €
	Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	-	0,00 €

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20231214-DEL-2023-129-00  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	170	5 150,00 €
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	1	20,00 €
	Aide à l'accès au matériel optique	-	0,00 €
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	2	730,00 €
	Aide à la visite médicale	-	0,00 €
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	28	7 457,97 €
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	4	1 343,55 €
Faire face aux imprévus, à un événement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	1	500,00 €
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	-	0,00 €
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	0,00 €
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	0,00 €
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	-	0,00 €
	Permis Citoyen	10	7 460,00 €
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	57	1 197,00 €
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	-	0,00 €
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	-	0,00 €
Total		530	45 129,52 €

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est à dire hors dispositifs) accordées depuis le 1er janvier 2023 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2022		2023	
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Janvier	388	36 136 €	514	42 974,81 €
Février	373	33 749 €	410	33 777,08 €
Mars	468	39 244 €	581	42 517,82 €
Avril	332	31 916 €	477	37 091,60 €
Mai	420	35 372 €	457	34 453,37 €
Juin	474	42 425 €	527	41 455,52 €
Juillet	489	44 085 €	466	37 470,59 €
Août	399	29 169 €	461	29 521,40 €
Septembre	489	47 047 €	483	36 963,61 €
Octobre	417	35 208 €	552	41 733,77 €
Novembre	451	36 689 €	530	45 129,52 €
Décembre	437	41 653 €	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 137</b>	<b>452 695 €</b>	<b>5 458</b>	<b>423 089,09 €</b>

Le conseil d'administration prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD

Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20231214-DEL-2023-129-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

